



Date de convocation : 05/07/2016

Date d'affichage : 05/07/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le onze juillet à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Serge CHEVALIER - Bey-Am BODILA - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Gwénaëlle BONNANT - Régis CHAMPAGNE - Eric HERVE - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Yvon PRESSE par Jean-Paul LEROY

Absents excusés : Annie DAROT - Sandrine GODIN - Mélanie LE CROM - Gaëlla LERIN - Philippe MARTINEAU - Sarah PLAYE

Secrétaire : Gwénaëlle BONNANT

Réf : MB

ORDRE DU JOUR

1. Etude urbaine : Projets d'aménagement des ilots 1, 2 et 3 ;
2. Présentation des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif ;
3. Temps d'activités périscolaires : bilan de l'année scolaire 2015-2016 ;
4. Aménagements de sécurité rue de la Croix Boissière ;
5. Lotissement de la Guyonnais : assujettissement du budget annexe à la TVA sur marge ;
6. Salle de municipalité : option n°1 et avenant n°2 Piedvache, avenant général de prolongation de la durée d'exécution du marché ;
7. Voirie 2016 : avenant n°1 Eurovia ;
8. Voies douces 2016 : attribution de marché ;
9. Marché d'aménagement de salles de classe : avenant n°1 SLB MENUISERIE et avenant n°2 VEILLE ;
10. Point sur les travaux ;
11. Actualisation du montant de la PVR de la Fontenaie ;
12. Point sur l'urbanisation ;
13. Modification de la délibération d'acquisition de la parcelle 382 A 192 située à la ZA Beauséjour ;
14. Aliénation d'une bande de terre pour régulariser la situation rue de la forge ;
15. Dénomination de la future Communauté d'Agglomération ;
16. Projet de fusion des syndicats intercommunaux d'AEP ;
17. Questions diverses :
 - Mise en place de l'IAT pour les agents contractuels

- **Congrès des Maires : remboursement de frais des élus**
- **Demandes de subvention**
- **Admission en non-valeur**
- **Tarif complémentaire cuisine centrale**
- **Soutien à la candidature de Paris et de la France aux JO 2024**

Au préalable, M. le Maire rappelle le déroulement de deux réunions publiques, à la Croix Boissière le 14 juin dernier pour des aménagements de sécurité routière et en mairie le 6 juillet avec les habitants du nouveau lotissement de la Ménardière. La démocratie participative permet la rencontre avec la population et est l'occasion de répondre aux questions posées et de prendre connaissance des idées et attentes de chacun. M. le Maire réaffirme cependant que ces réunions publiques ne sont pas des lieux de décisions et que c'est bien au Conseil Municipal de prendre les décisions relatives aux aménagements publics.

1 – Etude urbaine : Projets d'aménagement des ilots 1, 2 et 3

M. le Maire rappelle le contexte des 3 ilots dégagés lors de l'étude urbaine du centre bourg de Pleslin. A la demande de M. le Maire, une réunion a été organisée en mairie à l'initiative de M. le Sous-préfet des Côtes d'Armor. Cette réunion à laquelle étaient conviés la DDTM, l'EPF et le Syndicat Mixte du Pays de Dinan a permis de présenter le projet de redynamisation du centre bourg et de sensibiliser les partenaires de la commune aux besoins de financement de cette future opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ARRÊTE** sa position pour chacun des 3 ilots :

- ✓ **Ilot n°1** : la commune n'ayant pas obtenu de subvention dans le cadre du FSIPL, l'EPF va être de nouveau sollicité pour acquérir les parcelles des Chais au nom de la commune. L'opération d'acquisition, dépollution, déconstruction des Chais sera de nouveau présenté au FSIPL en 2017 dans le cadre d'une opération d'ensemble avec la rénovation de la placette et la construction de la structure alimentaire (ilot 3). Au cours du second semestre 2016, la réflexion doit se poursuivre autour de l'hypothèse de la création d'un éco quartier avec montage technique et financier du projet (recours à un aménageur privé) et recherche de financements (EPF, Région, DETR).
- ✓ **Ilot n°2** : Le projet privé porté par M. FOUGERAY a obtenu validation du COPIL sous la condition de revoir certains points notamment la question sensible de nombre de places de stationnement. Ces demandes ayant toutes été prises en compte par l'architecte du propriétaire, le Conseil Municipal donne son accord au lancement de l'opération.
- ✓ **Ilot n°3** : Après définition en COPIL du projet d'implantation de la future structure alimentaire de 180 m², le Conseil Municipal donne son accord au lancement d'une consultation d'architecte pour élaborer l'avant-projet définitif d'aménagement de la placette. L'opération fera ensuite l'objet d'une demande de financement à la DETR et au FSIPL.

2- Présentation des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de présenter chaque année au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et d'autre part, d'approuver celui concernant l'assainissement collectif.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à M. LEMOINE, également Président du SIVOM du Frémur, de présenter au conseil ces documents qui ont pour objet de rassembler et de décrire les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- **AUTORISE** la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne les indicateurs de la commune sur le site « www.services.eaufrance.fr ».

3 – Temps d'activités périscolaires : bilan de l'année scolaire 2015-2016

M. le Maire expose le bilan budgétaire du service des temps d'activités périscolaires (TAP) qui est de 29 483.68 € pour l'année 2015-2016 après déduction des différentes aides publiques.

L'organisation des TAP demande énormément d'investissement et l'action des services municipaux est positive tant en terme de qualité que de diversité des animations.

Un reportage photographique préparé par la coordinatrice des TAP est également présenté aux conseillers.

4 – Aménagements de sécurité rue de la Croix Boissière

La rue de la Croix Boissière, adjacente au Groupe Scolaire Charles Josselin, nécessite des aménagements pour modérer la vitesse sur cet axe, sécuriser le cheminement piétons (notamment celui des scolaires) et sécuriser certaines entrées d'habitations situées directement sur la voie et sans visibilité.

M. le Maire rappelle que les riverains ont été réunis le 14 juin 2016 ; il invite M. LEMOINE à présenter le détail des aménagements retenus par la municipalité sur proposition de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) :

- Extension de la zone 30 jusqu'au droit de l'école
- Création d'un plateau surélevé
- Interdiction du stationnement sur le trottoir
- Diminution visuelle de la largeur de la voie
- Réalisation de bateaux devant les passages piétons
- Aménagement de l'accotement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces différents aménagements.

5- Lotissement de la Guyonnais : assujettissement du budget annexe à la TVA sur marge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** que l'opération immobilière « Lotissement de la Guyonnais » sera soumise à la TVA sur marge conformément à la première loi de finances rectificative pour 2010 (loi n° 2010-237 du 9 mars 2010) communément appelée « réforme de la TVA immobilière ».

6 – Marché d'aménagement de la salle de municipalité

- **Marché de base Piedvache**

Dans le cadre de l'opération de reconstruction de la salle de municipalité, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise PIEDVACHE un marché de travaux en date du 13 janvier 2016 concernant le lot n°8 Peinture. Le marché initial est de 2 165.01 € HT.

L'option n°1 « Travaux complémentaires, rafraichissement de l'ensemble du rangement et du local TGBT et mise en peinture des radiateurs existants » n'avait pas été activée lors de la signature du marché.

Au vu du déroulement des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de retenir l'option n°1 d'un montant de 713.94 € HT. Le marché de base serait ainsi porté à 2 878.95 € HT.

- **Avenant n°2 Piedvache**

Dans le cadre de l'opération de reconstruction de la salle de municipalité, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise PIEDVACHE un marché de travaux en date du 13 janvier 2016 concernant le lot n°8 Peinture. Le marché initial est de 2 878.95 € HT.
Avenant n° 1 : 423.49 € HT

L'avenant n°2 d'un montant de 727.47 € HT est motivé par le traitement complémentaire des murs affectés par l'humidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 2 PIEDVACHE en plus-value pour un montant de 727.47 € HT.

Nouveau montant du marché : 4029.91 € HT.

- **Avenant n°1 Général de prolongation de la durée d'exécution du marché**

Dans le cadre de l'opération de reconstruction de la salle de municipalité, la commune de Pleslin Trigavou a conclu un marché de travaux en date du 13 janvier 2016 avec les entreprises DUFROST BATIMENT, PINCEMIN, VILLALON, PERROQUIN, MANIVEL, DESRIAC, BREL et PIEDVACHE.

La durée d'exécution du marché public était de 5 mois et 15 jours à compter du 13 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 Général de prolongation de la durée d'exécution du marché pour une durée de 3 mois à compter du 29 juin 2016.

7 – Voirie 2016 : avenant n°1 Eurovia

Dans le cadre du programme de voirie 2016, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise EUROVIA un marché de travaux en date du 6 juin 2016. Le marché initial est de 100 476.50 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant de 10 021.15 € HT est motivé par la mise en œuvre d'une solution en enrobé à la place du bicouche prévu sur les trois routes du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 EUROVIA en plus-value pour un montant de 10 021.15 € HT.

Nouveau montant du marché : 110 497.65 € HT.

8- Voies douces 2016 : attribution de marché

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le marché d'aménagement d'une voie douce entre Trébéfour et la limite de la commune de Trémereuc, prévu par le budget 2016, peut être réalisé par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 16 531.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA.

9- Marché d'aménagement de salles de classe

- **Avenant n°1 SLB MENUISERIE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de deux salles de classe au groupe scolaire Georges Hervé, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise SLB MENUISERIE un marché de travaux en date du 4 avril 2016 concernant le lot n°2 Menuiseries extérieures aluminium et PVC. Le marché initial est de 33 491.15 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant de 280.76 € HT en moins-value est motivé par des modifications sur la fourniture et la pose de menuiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 SLB MENUISERIE en moins-value pour un montant de 280.76 € HT.

Nouveau montant du marché : 33 210.39 € HT.

- **Avenant n°2 VEILLE**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de deux salles de classe au groupe scolaire Georges Hervé, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise VEILLE un marché de travaux en date du 4 avril 2016 concernant le lot n°4 Plâtrerie- Cloisons-Isolation-Plafonds.

Le marché initial est de 15 551.83 € HT.

Avenant n°1 : - 796.24 € HT

L'avenant n°2 d'un montant de 142.01 € HT en plus-value est motivé par des modifications sur la pose de cloisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 2 VEILLE en plus-value pour un montant de 142.01 € HT.

Nouveau montant du marché : 14 897.60 € HT.

10 – Point sur les travaux

- **salles de classe** : les marchés prévoient une fin des travaux pour les vacances de la Toussaint mais M. LEMOINE informe les conseillers que les entreprises mettent tout en œuvre pour que les salles soient utilisables dès la rentrée de septembre.
- **Lotissements** :
 - La voirie définitive de la 1^{ère} tranche du lotissement de la Ménardière sera finalisée (hors enrobé) à la fin du mois de juillet.
 - Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement privé de Trébéfour, un plateau ralentisseur va être réalisé aux frais de l'aménageur.
- **Eglise Saint Pierre** : Les services techniques ont réalisé la reprise de tout le système de câblage électrique des cloches de l'église.

11 – Actualisation du montant de la PVR de la Fontenaie

Vu la délibération du 29 juin 2009 fixant le montant de la PVR à la Grabotais Nord,

Considérant que la surface totale concernée est de 26 701 m² (parcelles AK 80, AK 81, AK 82, A 642, A 638, A 639, AK 200, AK 198, AK 249, AK 96) ;

Considérant que la surface taxable n'est que de 17 989 m² (8 712 m² non récupérables), voir tableau ci-dessous :

Section	Parcelle	Surface taxable m ²	Surface non récupérable m ²
A	638-639-642	2702	6324
AK	80	1240	
AK	81	962	
AK	82	3090	
AK	82		1334
AK	96		1054
AK	198	3553	
AK	200	1050	
AK	249	5392	
	total	17989	8712

surface totale 26701

Considérant que les frais des travaux de maîtrise d'œuvre, de géomètre, et les frais estimatifs d'acquisition foncière, ne s'élève plus à 113 022 € TTC, il est nécessaire de reprendre une délibération pour définir le nouveau montant de la participation pour voie et réseaux (PVR) ;

Après présentation du tableau reprenant les dépenses réalisées et prévues ci-dessous :

Libellé	Dépenses réalisées
EVEN + avenant + actualis	69 083,48 €
acq hydrants CISE TP	1 243,84 €
Acq terrains + frais notaire	4 000,00 €
SDE extension BT	3 228,05 €
Complément SDE	4 035,53 €
Eclairage public	3 712,66 €
EGUIMOS Maîtrise œuvre	7 176,00 €

EGUIMOS Division propriété	1 399,32 €
EGUIMOS Levé topographique	3 286,85 €
DIVERS	471,12 €
Total	97 636,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de fixer à 100 % la part du coût des travaux à la charge des propriétaires fonciers à savoir 97 636,85 € TTC
- **DECIDE** de modifier en conséquence, le montant de la PVR à savoir :

97 636,85 € : 26 701 m² = 3,65 €/ m² au lieu de 4,23 €/m²

- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer les opérations d'acquisition, et **AUTORISE** M. le Maire à finaliser l'opération de bornage avec le cabinet géomètre EGUIMOS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

12 –Point sur l'urbanisation

M. le Maire rappelle les principales opérations d'urbanisation (lotissements de la Ménardière et de la Guyonnais) qui vont générer à terme une centaine de logements sur Pleslin et une trentaine sur Trigavou. Il précise que le potentiel d'urbanisation des 5 prochaines années est d'environ 200 logements (Le Pigeon Blanc, les anciens chais,...).

Considérant les réserves communales (Secteurs 1AUB de la Grabotais et de la Rouxière) il paraît raisonnable aujourd'hui de ne pas les activer et donc de les conserver pour le futur.

M. LEMOINE confirme cette analyse en insistant sur l'importance de ne pas saturer les équipements publics de façon épisodique et de privilégier une urbanisation progressive.

Après débat, le Conseil Municipal va dans ce sens. Il est en particulier décidé de ne pas répondre positivement à l'aménageur intéressé par la zone 1AUB de la Grabotais.

13 – Modification de la délibération d'acquisition de la parcelle 382 A 192 située à la ZA Beauséjour

Par délibérations du 18 juillet 2011 et du 28 avril 2014, la commune avait décidé d'acquérir une parcelle d'une superficie de 132 m² au prix de 1 € le m² appartenant à M. LIEN, afin de sécuriser l'accès de la zone artisanale Beauséjour à l'entreprise de distributions de carburants, à partir de la Route Départementale.

Actuellement, l'acquisition est suspendue pour des raisons de frais de mainlevée.

Pour que la vente puisse aboutir M. le Maire propose au Conseil Municipal, de prendre en charge les frais d'un montant de 350 € (à parfaire ou diminuer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de prendre en charge les frais de mainlevée.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

14 – Aliénation d'une bande de terre pour régulariser la situation rue de la forge

M. et Mme LECRUBIER, propriétaire du 10 rue de la forge, ont déposé une demande de déclaration préalable pour la construction d'un mur et d'un accès pour « personne à mobilité réduite ».

Lors de l'examen de ce dossier, une bande de terre cadastrée n°154 section 382 AS d'une contenance de 197 m², est apparue entre les limites de la propriété des demandeurs et le domaine public. Cette parcelle créée suite à la division d'un lotissement appartient à Mme LENORMAND. Le cabinet Prigent et Associés de Dinan a donc été missionné pour reprendre le plan de bornage afin de confirmer les limites des propriétés.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser la situation en acquérant la parcelle 382 AS 154 pour un montant forfaitaire de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle 382 AS 154 appartenant à Mme LENORMAND pour un montant forfaitaire de 50 € ;
- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer les opérations d'acquisition, et autorise le Maire à finaliser l'opération de bornage avec le cabinet géomètre PRIGENT ET ASSOCIES ;
- **DECIDE** que les frais de bornage et d'actes notariés seront supportés par la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

15 – Dénomination de la future Communauté d'Agglomération

En préambule, M. le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de la Charte de la future Communauté d'Agglomération ainsi que de la tenue d'une seconde journée fondatrice le samedi 1^{er} octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **VOTE** pour que la future Communauté d'Agglomération soit nommée « Dinan Agglomération ».

16- Projet de fusion des syndicats intercommunaux d'AEP

Le schéma départemental de coopération intercommunale, arrêté par M. le Préfet des Côtes d'Armor le 29 mars 2016, propose la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Potan et Ruca afin de répondre aux exigences de la loi NOTRe de rationaliser les structures intercommunales. La création de ce syndicat est proposée à compter du 1^{er} janvier 2017.

La liste des communes inscrites dans le projet de périmètre du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable dénommé « Syndicat des Frémurs » est fixée comme suit :

Bourseul	Ploubalay
Créhen	Pluduno
Fréhel	Plurien
Lancieux	Ruca
Langrolay-sur-Rance	Saint-Jacut-de-la-Mer
Languenan	Saint-Lormel
Pléboulle	Saint-Potan
Pleslin Trigavou	Trégon
Plessis-Balisson	Trémereuc
Plévenon	

Il appartient aux organes délibérants des syndicats et des communes concernés de délibérer sur ce projet de périmètre et sur le projet de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DONNE SON ACCORD** à la création du « Syndicat des Frémurs » et au projet de statuts.

17 – Questions diverses.

➤ **Mise en place de l'IAT pour les agents contractuels**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter les délibérations du 12 mai 2003, du 2 février 2004, du 31 janvier 2005, du 19 mai 2005, du 11 janvier 2010, du 31 janvier 2011 et du 24 juin 2013 concernant le régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'appliquer, à compter du 11 juillet 2016, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents contractuels positionnés sur le grade désigné ci-dessous :

GRADE	TAUX MOYEN ANNUEL DE BASE	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
Adjoint d'animation principal 2ème classe	472 € 48	0 à 8

➤ **Remboursement de frais engagés dans le cadre d'un mandat spécial**

Le congrès des Maires de France s'est tenu à Paris du 31 mai au 2 juin 2016. Monsieur LEROY, Maire et Mme VADIS Sylvie, adjointe en charge de la communication, de la culture et de la jeunesse, se sont rendus à ce congrès dans le cadre d'un mandat spécial et peuvent prétendre au remboursement forfaitaire ou réel des frais de transport et de mission dans les conditions prévues au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (article 10) et conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le barème du taux de remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **EMET** un avis favorable au remboursement des frais de transport sur la base de 800 km aller-retour et selon le barème fixé par l'arrêté rappelé ci-dessus pour le Maire, des frais réels de transport et des frais forfaitaires de mission pour Madame VADIS.

➤ **Subventions**

Le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2016 concernant le vote des subventions aux associations pour l'année 2016. Certaines associations ont présenté leur demande après cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à la décision prise lors du précédent conseil, **DECIDE** à l'unanimité de reconduire les subventions attribuées en 2015, à savoir :

- Société de chasse Diane du Frémur 90 €
- Les restaurants du cœur 250 €
- Ruffian savate club 100 €

➤ **Admission en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 600 de l'exercice 2015 concernant la révision négative pour le marché de travaux de la chaufferie bois, lot charpente DSJ Métallerie pour un montant total de 454 € 86 et du titre de recettes n° 496 de l'exercice 2015 concernant la location de la salle des fêtes pour un reliquat total de 0 € 50.

➤ **Tarifs municipaux : complément de la délibération**

Considérant la demande de certains agents communaux, à savoir la possibilité de bénéficier d'un repas adulte fabriqué par la cuisine centrale avec seulement 1 composante, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité ce complément de tarif applicable à compter du 1er août 2016.

DESIGNATION	TARIFS
<u>Bibliothèque municipale</u>	
- abonnement famille (à l'année)	6 €
- abonnement pour l'été	3 €
- Vente de sacs	2 €
<u>Photopies</u>	
- format A4	0,25 €
- format A3	0,30 €
- fax ou mail	1 €
<u>Droits de place pour véhicules hors commune</u> (pour la vente)	
- commerçants du marché hebdomadaire par mètre linéaire	0,50 €
- occasionnels par mètre linéaire en fonction du véhicule (parking gare)	3,50 €
<u>CIMETIERE</u>	
<u>Caveaux et Cavurnes</u>	
- concession 15 ans	80 €
- concession 30 ans	150 €
- concession 50 ans	250 €
<u>Columbarium</u>	
- concession 15 ans	330 €
- concession 30 ans	490 €
- concession 50 ans	820 €
<u>Jardin du souvenir</u>	
- une plaque sur le registre du souvenir	Gratuit

Salle des fêtes

- Vin d'honneur exceptionnel	- commune	95 €	
	- hors commune	160 €	
- location 1 journée : bal, banquet, buffet, mariage, communion, baptême, loto :			
	- associations locales	155 €	
	- associations locales : du lundi au jeudi	80 €	
	- familles de la commune	155 €	
	- associations extérieures	255 €	
	- familles extérieures	255 €	
- spectacles (location 1 journée)			
	- associations de la commune	80 €	
	- associations extérieures	200 €	
- location 2 journées : bal, banquet, buffet, mariage, communion, baptême :			
	- associations locales	230 €	
	- familles de la commune	230 €	
	- associations extérieures	385 €	
	- familles extérieures	385 €	
- spectacles (location 2 journées consécutives)			
	- associations de la commune	120 €	
	- associations extérieures	300 €	
- réunion professionnelle			160 €
- couvert :			
	- repas	0,30 €	
	- buffet	0,15 €	
- location cuisine repas chaud			
	- associations ou familles de la commune	50 €	
	- associations ou familles extérieures	60 €	
- location cuisine repas froid			
	- associations ou familles de la commune	25 €	
	- associations ou familles extérieures	30 €	
- location sonorisation			20 €

Salle Lesaichot

- vin d'honneur commune / concours de cartes	50 €
- vin d'honneur hors commune / réunion professionnelle	100 €

Garderie

* tarifs à la demi-heure

Tranche A : QF inférieur à 619	0.40 €
Tranche B : QF de 620 à 808	0.45 €
Tranche C : QF de 809 à 992	0.50 €
Tranche D : QF de 993 à 1208	0.55 €
Tranche E : QF supérieur à 1208	0.60 €
Supplément par goûter facturé avec la 1 ^{ère} demi-heure du soir	0.30 €
Supplément dépassement horaire après 18 h 45	5 €
<u>Cantine</u>	
- repas enfant Pleslin Trigavou/Trémérec	3.10 €
- repas enfant autres communes	4.10 €
- repas adulte	6.10 €
Divers	
- Repas adulte 1 composante	3.40 €
Terrains dans les lotissements communaux :	
- zone artisanale, le m2 :	11 €
Locations de remorques	50 €
Livraison de plateaux, chaises, tréteaux...	25 €
Location de plateaux	10 €

➤ **Soutien à la candidature de Paris et de la France aux JO 2024**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Pleslin Trigavou est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Pleslin Trigavou souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour et 1 abstention (M. HERVE) **DECIDE** d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

➤ **Horaires déchetterie**

M. LECHENNE, Président du SIDCOM Beaussais Rance Frémur, informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un nouveau créneau d'ouverture de la déchetterie les mercredis. De plus, il précise

que suite à la création de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017, la déchetterie restera ouverte au minima une année supplémentaire.

➤ **Calendrier**

Feux d'artifice le 13 juillet

Fête des Mégalithes le samedi 16 juillet